

Communauté de Communes du Quercitain

Commission Jeunesse & Sports Compte rendu de la réunion Du 17/09/2009 à VILLEREAU

Etaient représentées les communes de :

Bry, Frasnoy, Ghissignies, Gommegnies, Jenlain, Jolimetz, Le Quesnoy, Maresches, Neuville en Avesnois, Orsinval, Poix du Nord, Potelle, Ruesnes, Salesches, Sepmeries, Vendegies au Bois, Villereau, Wargnies le Grand et Wargnies le Petit.

N'étaient pas représentées les communes de :

Beauidignies, Englefontaine, Eth, Hecq, Louvignies Quesnoy, Preux au Sart, Raucourt au Bois, et Villers Pol.

Damien Taquet, Agent d'animation à la CCQ procède à l'appel des délégués.

Monsieur Fréhaut, Maire de Villereau, Vice-Président de la CCQ, chargé de la Jeunesse et des Sports, remercie les membres présents et leur souhaite la bienvenue à Villereau. Il rappelle le point à l'ordre du jour de la réunion :

- **Présentation du Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M)**

Il propose à la commission de présenter les personnes présentes, Madame Isabelle Lebon, Responsable du RAM du Quesnoy et Mademoiselle Delphine Hoquidant, Conseillère Technique de la CAF de Maubeuge en charge du territoire de la CCQ.

Monsieur Fréhaut rappelle à la commission que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrive à terme le 31 décembre 2009. Les communes et/ou la CCQ peuvent proposer de nouvelles actions pour le nouveau CEJ qui débutera au 1^{er} janvier 2010 et ce pour une durée de 4 ans.

Pour rappel les actions qui peuvent à ce jour intégrer un CEJ sont : les Accueils de loisirs (des petites vacances, des vacances d'été, des mercredis, des samedis et le périscolaire), les séjours de vacances été et des petites vacances, les accueils de jeunes déclarés DDJS, les établissements d'accueil collectif du jeune enfant (crèche, halte-garderie, micro-crèche), le Relais Assistants Maternelles, les Lieux d'Accueil Parents Enfants et la ludothèque.

Pour intégrer un CEJ, une action doit être nouvelle, c'est-à-dire qu'une action doit être créée (ex : création d'un accueil de loisirs sur une période de vacances où il n'existait pas d'accueil de loisirs jusqu'à ce jour) ou qu'une action se développe (par ex : extension des horaires d'ouverture d'un accueil de loisirs, développement du nombre de places de l'accueil de loisirs)

Ces actions dites nouvelles doivent entraîner de nouvelles dépenses.

M. Fréhaut annonce également que le RAM du Quesnoy entrera dans les compétences de la CCQ au 1er janvier 2010 et qu'il sera inscrit dans les actions du CEJ afin de bénéficier des financements de la CAF. Des contraintes administratives étant imposées, le travail de la commission sera de proposer un projet cohérent pour les Assistants Maternelles des 27 communes de la CCQ, pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles et les parents utilisant les services d'une assistante maternelle.

Mademoiselle Hoquidant, conseillère technique de la CAF de Maubeuge informe les élus de sa disponibilité concernant les actions que les communes souhaiteraient inscrire dans le nouveau CEJ. Elle est joignable au **03.27.58.85.30** ou par mail delphine.hoquidant@cafmaubeuge.caf.fr.

La conseillère technique de la CAF explique à l'assemblée qu'un Relais d'Assistants Maternelles est un produit purement CAF. Son agrément est validé pour une période de 3 ans par les administrateurs de la CAF en « Commission d'Action Sociale ». Une fois l'agrément obtenu, le gestionnaire pourra

alors prétendre à la prestation de service RAM versée par la CAF pour le fonctionnement d'un RAM (prestation de service correspondant à 40% des frais de fonctionnement d'un RAM, frais de fonctionnement plafonnés à 48.066euros pour l'année 2009 soit une prestation de service limitée à 19.226euros).

Le projet du RAM intercommunal doit être présenté au service de la Caisse d'Allocations Familiales avant **le 31 octobre 2009** pour qu'il soit présenté à la commission d'action sociale qui a lieu en **Décembre 2009**.

Elle ajoute que des financements CAF peuvent également être demandés pour l'achat de petit matériel.

André Fréhaut explique à la commission le déroulement de la réunion et donne la parole à Mademoiselle Hoquidant et Madame Lebon pour la présentation du diaporama.

Mademoiselle Hoquidant commence l'exposé par la présentation générale d'un RAM.

Madame Lebon prend le relais en expliquant les différentes missions et les commente en s'appuyant sur les exemples concrets du fonctionnement du RAM Quercitain.

Monsieur Mercier, Adjoint au Maire du Quesnoy, intervient en soulignant le rôle « FORMATEUR » du RAM, en proposant des formations aux Assistantes Maternelles (Attestation de formation aux premiers secours, Validation d'Acquis professionnel, etc..). Les formations proposées ont été financées par la collectivité ou par des partenaires. L'animatrice du RAM a de part ses différentes missions, pu accompagner les assistantes maternelles dans le montage des dossiers administratifs, dans la recherche de financements...

Monsieur Fréhaut commente la dernière partie du diaporama qui fait référence au fonctionnement d'un RAM et à l'importance des locaux mis à disposition par les communes. Il ajoute que les locaux proposés feront l'objet d'une visite du médecin de PMI.

Delphine Hoquidant rappelle que l'agrément est de la compétence de la CAF, mais que le travail est effectué en étroite collaboration avec la PMI. Elle ajoute également qu'un bilan doit être rendu tous les ans, après une réunion bilan entre l'animatrice du RAM, les services de la CAF, le médecin de PMI et le gestionnaire du RAM. Les partenaires du RAM peuvent aussi être présents.

André Fréhaut annonce que le projet du RAM 2010 est un travail de la commission Jeunesse et Sports et que suite aux réactions de l'étude « Reprise de l'espace multi accueil et RAM », le RAM intercommunal aura un fonctionnement à temps plein. Il propose à la commission une ébauche de répartition du temps de travail de l'animatrice.

- **Lundi** : Matin : Animation (pour les Assistantes Maternelles, les enfants accueillis par les assistantes maternelles et les parents qui le souhaitent) délocalisée dans une commune à définir
Après midi : Permanence d'accueil, téléphonique, administrative (à définir)
- **Mardi** : Matin : Animation (pour les Assistantes Maternelles, les enfants accueillis par les assistantes maternelles et les parents qui le souhaitent) délocalisée dans une autre commune à définir
Après midi : Permanence Administrative, d'accueil, téléphonique (à définir)
- **Mercredi** : Après midi : Permanence administrative, d'accueil, téléphonique (à définir)
- **Jedi** : Matin : Animation (pour les Assistantes Maternelles, les enfants accueillis par les assistantes maternelles et les parents qui le souhaitent) délocalisée au Quesnoy (pour ne pas changer le jour actuel)
Après midi : Permanence Administrative, d'accueil, téléphonique (à définir)
- **Vendredi** : Matin et Après midi : permanence administrative, d'accueil, téléphonique

Concernant les animations délocalisées, après réflexion avec la CAF, le Vice-Président propose à l'assemblée de ne commencer que début Avril, pour laisser du temps aux communes de se positionner

quant à la proposition de salle adaptée avec lieu de stockage pour l'accueil du RAM pour des animations hebdomadaires.

Monsieur Marchand, Maire de Salesches, demande : où vont travailler les Assistantes Maternelles de Salesches maintenant ?

Delphine Hoquidant répond, que leur lieu de travail ne changera pas (les assistantes maternelles restent salariées du parent employeur) mais elles pourront bénéficier des services du RAM et participer aux animations proposées. Actuellement les animations étaient réservées aux Assistantes Maternelles du Quesnoy car le RAM a un fonctionnement communal à ce jour.

La commission propose d'informer les Assistantes Maternelles du territoire par le biais de réunions d'informations afin de les éclaircir sur les missions du RAM.

Delphine Hoquidant fait partager à la commission son expérience et le fonctionnement d'autres relais suivis par les services de la CAF de Maubeuge. Elle indique à la commission que le conseiller technique CAF accompagne les gestionnaires dans la mise en place de leur projet mais continuera également le suivi de l'action une fois le relais assistantes maternelles intercommunal mis en place.

Monsieur Fréhaut parle maintenant des locaux. Il informe l'assemblée qu'un travail de réflexion est en cours avec la commune du Quesnoy pour la mise à disposition d'un local (pour les permanences du Relais) qui serait différent de l'actuel (à l'intérieur de l'espace Multi Accueils) afin d'éviter les confusions.

Pour les lieux d'animations, les communes désirant accueillir le Relais pour proposer des animations sur leur territoire, doivent le faire savoir afin de visiter les locaux au plus vite.

Monsieur Monet, Adjoint au Maire de Frasnoy, propose que des animations soient mises en place aux assistantes maternelles avec les enfants accueillis et d'en faire bénéficier les écoles maternelles de la CCQ.

Il ajoute également l'importance des locaux appartenant à la CCQ afin de simplifier et centraliser les actions.

Monsieur Fréhaut répond qu'il s'agit d'une action intercommunale et qu'il faut étudier les possibilités.

Monsieur Busin, délégué de la commune de Potelle demande quel va être le statut de Madame Lebon au 1er janvier 2010.

André Fréhaut, répond qu'il s'agit d'une création de poste, les candidats au poste devront postuler auprès du Président de la CCQ. Une commission sera réunie afin d'entendre chaque candidat en entretien. La commission proposera la personne la plus apte pour le poste.

La commission propose également d'informer les Assistantes maternelles à l'entrée des écoles.

Un délégué de la commission ajoute que le travail des élus est d'informer l'existence d'un RAM aux assistantes maternelles ainsi qu'aux parents.

Monsieur Fréhaut remercie l'assemblée et clôture la séance.